

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 27 janvier 2022**

Objet : Evolution du catalogue tarifaire d'Axione Limousin

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit janvier 2022, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence., sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 2 procurations) -98 voix

Votants : 38 Pour soit 98 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 ^{ème} VP VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 ^{ème} VP - VISIO	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 ^{ème} VP - VISIO	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 ^{ème} VP - VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ^{ème} VP - PRESENTIEL	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO	Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Alain FAUCHER – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Laurent GUINARD – (suppléant de Mr Peyresblanques) - 1 voix – VISIO	Conseiller Municipal CC Garterpe St Pardoux
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix - PRESENTIEL	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Marie HERRY - 1 voix – VISIO	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – 1 voix – VISIO	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO	Président de la CC Briance Combade
Mr Vincent LEONIE – (Procuration donnée à Me JM Bost) - 2 voix	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mme Annick MORIZIO – (suppléante de Mr Leblois) – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente CD87
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Cotiche) – 1 voix	Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sarah GENTIL – (et sa suppléante) - 2 voix	Adjointe au Maire de Limoges
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Axione Limousin a sollicité DORSAL afin de procéder à des évolutions de son catalogue tarifaire.

Concernant le marché Grand Public, adaptation tarifs de l'offre DSL :

Tarif mensuel de la collecte devient forfaitaire au mois (2,50€), versus tarification au Mbps consommé.

Evolution du tarif dégroupage total pour les FAI dont le parc > seuil (seuil évolutif et dégressif) : 16,94€/mois versus 17,09€/mois.

Marché Infrastructure – offre FON

- Evolution de l'offre Fibre Optique Noire Classique
 - FAS 2500€ (4500€ auparavant)
 - Maintenance 0,13€/ml/an versus 0,15€/ml/an
 - 3 durées de location annuelle (1 an / 3 ans / 5 ans) versus 3/5/10
 - Paliers de linéaires revus : 5 paliers au lieu de 7
 - Offre dispo en IRU 7 ans ou 15 ans (versus 15 ans auparavant)

Récapitulatif des évolutions de l'offre FON classique :

FON Classique Offre en vigueur

FAS (par point de livraison)	4 500 €
GC Raccordement et Desserte Interne (par point de livraison)	Sur devis

Minimum de facturation (ml) – hors site Client Final	2 000
Minimum de facturation (ml) – site Client Final	5 000

	Location			IRU
	3 ans	5 ans	10 ans	
Abonnement annuel sur linéaire FO (par ml)				15 ans
< 10 km	2,58 €	2,13 €	2,08 €	14,50 €
10 à 25 km	2,08 €	1,81 €	1,58 €	11,00 €
25 à 100 km	1,50 €	1,30 €	1,00 €	7,10 €
100 à 200 km	1,30 €	1,10 €	0,90 €	5,80 €
200 km à 700 km	1,10 €	0,90 €	0,60 €	4,65 €
700 km à 900 km				2,20 €
> 900 km				2,00 €
Maintenance annuelle par ml	0,15 €			

FON Classique Evolutions



Abonnement sur linéaire FO (par ml)	Location annuelle			IRU	
	1 an	3 ans	5 ans	7 ans	15 ans
0 à 25 km	1,35 €	1,15 €	0,85 €	4,80	8,40 €
25 à 100 km	1,15 €	1,00 €	0,75 €	4,25	7,10 €
100 à 200 km				3,65	5,80 €
200 à 400 km	1,05 €	0,85 €	0,65 €	3,00	4,65 €
≥ 400 km				2,75	4,00 €
Option mono-fibre	-10%*				
Maintenance annuelle par ml**	0,13 €				
FAS par point de livraison	2 500 €				
GC Raccordement et Desserte Interne par point de livraison	Sur devis				
Minimum de facturation - hors site Client Final	2 000 ml				
Minimum de facturation - site Client Final	5 000 ml				

* Cette réduction sera appliquée sur les abonnements en location annuelle uniquement, dans le cas d'un achat de mono-fibre.
** Le tarif de la maintenance peut être révisé une fois par an.

- Evolution de l'offre FON NRO/NRA
 - FAS à 2500€ par point de livraison versus 3800€
 - Suppression de la sécurisation, jamais souscrite
- Introduction d'une annexe pénalités pour retard de livraison et dépassement temps de réparation sécurisant les parties
- Ajout de clauses et d'une annexe « Difficultés Exceptionnelles de Construction (en domaine public ou en domaine privé)
- Ajout d'une annexe STAS (Spécifications Techniques d'Accès au Service)

A titre d'information, conformément à la délibération N°218 du 1^{er} juillet 2010, toutes les modifications du catalogue tarifaire d'Axione Limousin sont présentées au comité syndical au fur et à mesure des demandes du délégataire. Lors du dernier comité syndical de chaque année, un avenant au contrat de concession fait l'objet d'une délibération et les catalogues tarifaires votés en cours d'exercice y sont annexés.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver la modification du catalogue tarifaire proposée par Axione Limousin et tel que détaillée en annexe,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette évolution tarifaire.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 03 février 2022



N°815-3